

# Repaire dionysien de «Là-bas si j'y suis» n°42

## LA MONNAIE SOCIALE

**Intervenant : Jean DESESSARD, Sénateur de Paris (Les verts), en mission dans l'île sur l'ESS**

Les Verts-Réunion participent activement es-qualité au COSPAR. Le 21 Mars dernier, ils rendaient publique par une conférence de presse la proposition suivante : L'Economie sociale et solidaire (ESS) au coeur d'un projet économique pour La Réunion.

Les initiatives d'ESS sont créatrices de richesses autres que financières, productrices de citoyenneté, de lien social, de solidarité, en même temps que de biens et de services collectifs. Nous sommes convaincus que l'ESS est appelée à l'avenir à créer la majorité des emplois (car il s'agit d'activités ni délocalisables, ni automatisables) et qu'elle apporte d'irremplaçables réponses à l'exclusion, à l'isolement, aux excès de l'individualisme et de la société marchande, aux exigences de la rénovation du cadre de vie collectif, à la nécessité de la démocratisation des services publics, aux nouveaux problèmes posés par le vieillissement de la population. Une loi-cadre sur l'Économie sociale et solidaire (ESS) pourrait être une réponse appropriée avec expérimentation immédiate dans l'Outremer. Cette loi-cadre, au-delà de la reconnaissance du secteur doit permettre de fixer un cadre réglementaire, notamment pour des négociations entre les ministères concernés et les réseaux de l'ESS, débouchant s'il le faut sur des textes législatifs particuliers. L'enjeu est à la fois de soutenir l'innovation sociale et de contribuer au changement d'échelle de cette innovation. Le soutien aux acteurs et au secteur est donc nécessaire. Il sera mis en place un **fonds de soutien à l'innovation dans l'économie sociale et solidaire** (co-financé par les régions) qui portera sur le financement de l'investissement immatériel, les dispositifs de formation et d'accompagnement des porteurs de projets, le soutien à la professionnalisation, à la valorisation, à la mixité de ces emplois et au bénévolat dans le cadre notamment du contrat d'activité. Ce fonds appuiera aussi la généralisation des formes d'innovation sociale (services à la personne, **expérimentation d'une monnaie sociale**, reconnaissance des systèmes d'échanges locaux, environnement, commerce équitable...). Le financement des dépenses nécessaires au développement d'une économie solidaire et relocalisée nécessite **l'émission de quasi-monnaies affectées, non thésaurisables et à validité limitée dans l'espace**. Pour que ces monnaies dépassent le stade des expérimentations locales menées en Suisse et en Belgique notamment, la Banque de France présidera à l'agrément et à la régulation des établissements financiers d'un type nouveau qui seront créés pour émettre et gérer ces quasi monnaies. **Des chambres consulaires** dédiées à l'ESS seront créées et des fonds territorialisés de développement de l'ESS seront créés en lien avec un fonds national. Par ailleurs, l'ESS sera le cadre d'expérimentation d'un dialogue social local entre les syndicats et les représentants des employeurs de l'ESS. L'utilité sociale des activités de l'ESS sera reconnue. Le projet de loi sur l'ESS contribuera à la recherche d'une solvabilisation plus large et plus équitable de la demande sociale en matière de services à la personne. En concertation avec les acteurs, et en lien avec la technique du faisceau d'indices utilisée par l'Union européenne pour définir les services d'intérêt général, **la loi fixera les conditions d'un financement pérenne des activités de l'ESS en fonction d'un cahier des charges et d'obligations, sous le contrôle des pairs et des usagers, la mettant à l'abri de l'arbitraire des administrations ou des notables locaux**. L'épargne solidaire doit être développée, ainsi que les fonds gérés selon les principes de l'investissement socialement responsable. Un livret d'épargne solidaire sur le modèle du livret A et du Codevi sera créé et distribué dans l'ensemble des réseaux bancaires. La loi de 2001 sur l'épargne salariale sera aménagée de façon à mieux favoriser la collecte de l'épargne salariale solidaire et à augmenter le montant des fonds placés en investissement socialement responsable. **Il sera demandé aux réseaux bancaires de proposer obligatoirement une "carte bleue solidaire"**. Un établissement de caution solidaire sera créé pour favoriser les prêts à la création ou au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. **Question: La monnaie sociale : qu'est-ce que c'est ? comment ça marche ? cela peut-il sortir la Réunion de ses difficultés économiques et sociales ?**

Chers « AMG », venez nous rejoindre pour exprimer vos opinions de citoyens et débattre sur les sujets qui vous importent:

## Au bar lounge « MENZA K'FE »

**Mardi 14 Avril 2009**, de 18h à 20h30, 7 Rue Rontaunay (près rue Chatel).

Rougail-saucisses pour ceux qui désirent continuer à échanger.

Contact JMT (0692029271) Et soirée karaoké dans la foulée !

## PROCHAINES SEANCES PROGRAMMEES

- Jeudi 23 Avril 2009 : (délocalisé) Groupe Dionysien des Amis du Monde Diplomatique : CUBA
- Mardi 28 Avril 2009 : CAFECO 141
- mardi 12 Mai 2009 : LBSJS 43

Connaissez-vous l'émission «modeste et géniale» de Daniel MERMET sur France-Inter (98.8Mhz à St Denis) à 15h05 (heure métropole) soit 17h05 (heure Réunion) ?

Voir sur <http://www.radiofrance.fr/chaines/france-inter01/emissions/labas/> et sur <http://www.la-bas.org/>  
mél: [labassijysuis@radiofrance.com](mailto:labassijysuis@radiofrance.com) répondeur pour vos messages : 01 56 40 37 37